



Légende des servitudes d'utilité publique

- A2 - Servitudes attachées à l'établissement des canalisations souterraines d'irrigation
- A4 - Terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise de ces cours d'eau
- AC1 - Monument Historique Inscrit ou classé et périmètre des 500 mètres (AC 1)
- AC2 - Site inscrit
- AC2 - Site classé
- AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales
- EL3 - Servitude de halage et de marchepied
- EL7 - Servitude d'alignement
- EL11 - Interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des déviations d'agglomérations
- I3 - Canalisation de Gaz haute pression et zone de Sécurité Gaz
- H - Ligne électrique haute tension
- 400 kV
- 225 kV
- 90 kV
- 63 kV
- Risques SEVESO
- Périmètre de risque technologique
- PM1 - Servitudes résultant des plans de préventions des risques naturels prévisibles (gonflement des argiles)
- PM2 - Servitudes résultant des plans de préventions des risques relatifs aux installations classées pour l'environnement
- PT2 - Servitudes relatives aux transmissions radio-électriques (obstacles)
- PT1 - Servitudes relatives aux transmissions radio-électriques (perturbations électro-magnétiques)
- PT3 - Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications
- T1 - Servitude relative aux chemins de fer
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégivrage
- Limite de commune

Préfecture de Lot-et-Garonne

Direction Départementale des Territoires
Lot-et-Garonne
Service Urbanisme Habitat
Bureau d'Urbanisme
1722 avenue de Colmar
47934 Agen cedex 9

Communauté de communes "Fumel Communauté"

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal
prescrit par délibération du conseil communautaire du 29 mars 2011

Servitudes d'Utilité Publique

Echelle 1/25 000

Porter à connaissance

Articles L. 121-2 et R. 121-1 du Code de l'Urbanisme.

POSDUTUrbanismeServitudesCommunesFumelCommunautéServitudes2012.rvt